



Politique pour Animaux Domestiques

Il nous fait plaisir de vous accueillir avec votre animal de compagnie dans notre établissement. Toutefois, pour le confort de tous les clients de notre auberge, nous accepterons votre animal sous certaines conditions.

- Il devra peser moins de 80 livres ou 36 kilos.
- Un (1) animal par chambre. Si plus d'un animal, cette décision sera à la discrétion de l'administration (maximum deux).
- Des frais de 30.00\$ plus taxes par nuitée s'appliqueront par animal.
- Avisez notre équipe lors de votre réservation que vous serez accompagné de votre animal de compagnie pendant votre séjour.
- Les espaces locatifs disponibles pour ce genre de location sont les chambres du rez-de-chaussée, les chalets, les tipis et les Coolbox.
- En tant que propriétaire, vous êtes pleinement responsable de votre animal.
- Les animaux exotiques ne sont pas admis.

Termes et conditions :

- La sécurité des clients de l'Auberge, ainsi que celle de son personnel, ne doivent jamais être compromise par la présence de votre animal domestique.
- Il doit être tenu en laisse courte ou en cage lors de ses déplacements et ce, partout sur le site de l'Auberge.
- Vous devrez aviser la réception si vous laissez votre animal seul dans la chambre.

- La tranquillité des clients ne doit pas être dérangée par la présence de votre animal. Les jappements réguliers ne seront pas tolérés.
- L'état du mobilier et de la literie (présence de poils) de la chambre ne doivent pas être altérés, par la présence de votre animal de compagnie. Vous assumerez tout coût supplémentaire engendré par les dommages causés par celui-ci.
- De plus, si votre animal souille le plancher, les serviettes ou la literie, des frais de nettoyage de 100.00\$ seront automatiquement ajoutés à la carte de crédit inscrite à votre réservation.
- Il ne sera pas admis au restaurant, à la piscine et aux spas.
- Il sera toléré sur la plage en courte laisse et sous votre supervision en tout temps. Si toutefois nous avons des plaintes de clients qui auraient peur, nous serions dans l'obligation de vous demander de quitter la plage.
- Advenant le cas où votre animal dérange et perturbe la quiétude des autres clients et que nous devons être dans l'obligation de vous demander de quitter les lieux, aucun remboursement ne serait possible.
- Il est également de votre responsabilité de ramasser les excréments de votre chien.

La direction de l'Auberge se réserve en tout temps le droit de révoquer le droit de séjour de votre animal, si un ou plusieurs de ces termes et conditions ne sont pas respectés.